

Recruter des travailleurs internationaux

MRC de La Jacques-Cartier

GUIDE DES BONNES PRATIQUES
POUR LES ENTREPRISES

rédigé par :



Accès Travail Portneuf

350, rue de l'Église, C. P. 3009
Saint-Basile (Québec) G0A 3G0
418 329-2511 ou 1 800 897-9910
atp@portneufplus.com



De plus en plus d'entreprises affectées par la rareté de la main-d'oeuvre choisissent d'embaucher des travailleurs étrangers. Toutefois, le recrutement et l'intégration en entreprise de ces nouveaux employés nécessitent une bonne préparation et une adaptation de la gestion des ressources humaines.

Afin de préparer votre démarche de recrutement, vous aurez à :

- choisir ou non d'être accompagné dans la démarche par un consultant en immigration, un avocat ou une organisation spécialisée dans le recrutement international;
- rédiger une description de tâches détaillées;
- vérifier, s'il y a lieu, les exigences liées à l'exercice de la profession (exemple : ingénieur);
- déterminer le salaire associé au poste;
- identifier les moyens de diffusion de votre offre d'emploi afin de rejoindre la clientèle internationale.

Généralement, les entreprises retiennent les services d'un consultant, d'un service de recrutement public ou privé, ou encore d'un cabinet d'avocats spécialisés en immigration afin d'effectuer tout le travail de recrutement, ainsi que les démarches administratives et les demandes de permis. Des organismes à but non lucratif offrent aussi des services d'accompagnement à l'installation pour les candidats à une migration. Accès Travail Portneuf intervient sur le territoire et soutient les entreprises dans l'accompagnement et l'intégration de leurs nouveaux travailleurs internationaux.

Pour l'installation et la rétention des employés

<https://accestravailportneuf.com/>

<https://mrc.jacques-cartier.com/developpement-economique/entrepreneuriat/services/>

Pour le recrutement et les démarches d'immigration

<http://accestravailquebec.ca/>

<https://www.jurisvision.ca/>

<https://ritsf.com/>

<https://www.fermequebec.ca/>

Préparation de l'arrivée du nouveau travailleur

Avant l'arrivée du travailleur recruté à l'international, il est important de préparer son équipe à l'intégration de cette nouvelle recrue. Il faut donc expliquer aux membres du personnel le contexte de cette embauche et échanger avec eux sur le sujet. Encouragez vos travailleurs à se poser des questions sur le déroulement, présentez-leur une fiche descriptive du pays d'origine, offrez-leur un petit cours sur les rudiments de la langue, etc. Il est important de comprendre que, selon le pays d'origine, les codes de communication ne sont pas forcément les mêmes.

En effet, l'arrivée dans l'entreprise d'un travailleur issu de l'immigration peut s'avérer une expérience enrichissante, car une culture différente, une nouvelle approche et d'autres façons de faire peuvent contribuer à améliorer l'efficacité de l'entreprise. Dans un processus d'embauche à l'international, il est tout aussi important de mettre des efforts pour l'accueil et l'intégration des nouveaux travailleurs que d'impliquer les travailleurs déjà en place au sein de l'organisation. Les inclure vous permettra de mieux intégrer les nouveaux arrivants.

Idéalement, un membre du personnel agira comme tuteur auprès du nouveau travailleur, et ce, afin qu'il puisse découvrir et maîtriser son nouvel environnement de travail, tout en se familiarisant avec les règles de fonctionnement de l'entreprise. De plus, il est recommandé d'identifier un référent linguistique, à l'interne ou à l'externe, si le nouveau salarié ne maîtrise pas suffisamment le français. Le sujet de la francisation est d'ailleurs traité un peu plus loin.

Enfin, il faut tenir compte de la situation financière et familiale du nouveau travailleur dans tout le processus d'accueil et d'installation, pour ainsi s'assurer du bien-être du travailleur et, s'il y a lieu, de sa famille.



Hébergement

Si la recherche d'un logement ne fait pas partie de l'offre de services ou du mandat de la ressource chargée de vous accompagner dans la démarche de recrutement de travailleurs internationaux, il est important pour l'entreprise d'accueil d'assumer ce mandat ou de le confier, si possible, à une organisation externe. Le logement doit être adapté à la situation du travailleur (personne seule, colocation, famille, hébergement en petit groupe, etc.). Il faut garder en tête qu'un nouveau travailleur provenant de l'étranger n'arrive pas avec ses meubles et qu'il sera peut-être nécessaire de lui proposer des alternatives (chambres, logements meublés, location de meubles, etc.), temporaires ou non. Pour la recherche de logement, vous pouvez utiliser des sites comme Kijiji.ca ou Lespac.com ou encore contacter des agences immobilières. Il ne faut pas négliger l'apport des réseaux sociaux pour ce genre de recherche (groupes Facebook par exemple). Quant à la location d'électroménagers, le site electroloc.ca peut vous être utile. Le logement proposé devra idéalement se situer à proximité du lieu de travail et des principaux commerces et services, surtout si le travailleur ne possède pas de moyen de transport. Accès Travail Portneuf offre gratuitement un service d'accompagnement à l'installation des nouveaux travailleurs immigrants et leurs familles dans les MRC de La Jacques-Cartier et de Portneuf (aide pour la recherche et la visite de logements, signature du bail, recherche de meubles, branchement à l'électricité et au chauffage, services d'Internet et de téléphonie, etc.).

De plus, l'entreprise aura peut-être à agir comme caution morale pour le travailleur recruté désirant signer un bail au Québec et même s'impliquer davantage si le nouveau salarié ne maîtrise pas la langue française. Il faut garder en tête que si un travailleur est confortable dans son nouveau milieu de vie (travail, quartier, collègues, logement, langue, etc.), il sera plus facile pour lui de se projeter dans l'avenir et de songer à demeurer dans la région.

Transport



Le travailleur peut utiliser le transport en commun ou le covoiturage (à envisager avec des salariés de l'entreprise). S'il opte pour l'utilisation d'une automobile, il sera important de référer rapidement le nouveau travailleur à la SAAQ. Même si la plupart des permis de conduire émis à l'étranger sont valides au Québec, du moins pour une période définie, il est en revanche nécessaire que le travailleur fasse reconnaître son permis de conduire en fonction du type de permis de travail. Il faut informer le travailleur qu'un permis valide à l'international lui permettra d'obtenir beaucoup plus facilement son permis au Québec. Il faudra prendre un rendez-vous d'admissibilité à la SAAQ pour qu'il puisse conduire au Québec (SAAQ : 1400, avenue St-Jean-Baptiste à Québec).

Dans la pratique, un permis de conduire étranger est valable 6 mois sur le territoire. Cependant, durant cette période, où le permis n'est pas encore reconnu, le travailleur dispose de peu de points d'inaptitude. Une personne immigrante peut aussi passer son permis de conduire au Québec. Il lui sera nécessaire d'avoir de bonnes bases en français pour étudier et ainsi réussir l'examen. Les services en langues étrangères sont disponibles uniquement à Montréal.

Service de francisation

L'apprentissage de la langue française est un des fondements d'une bonne intégration. Il est donc capital de soutenir et encourager tout nouvel employé allophone dans cette démarche de francisation, car il en va du bon fonctionnement de l'entreprise. En effet, une meilleure compréhension des directives, des consignes de sécurité et de la politique globale de l'entreprise aura comme résultat un gain de productivité et une meilleure cohésion de l'équipe de travail tout en aidant grandement à la rétention de votre personnel.

Il est possible d'organiser des cours de francisation en milieu de travail. Il faut alors entrer en contact avec une conseillère ou un conseiller aux entreprises de Services Québec. Vous pouvez également suggérer à l'employé de consulter le site suivant du gouvernement du Québec : <https://www.quebec.ca/education/apprendre-le-francais>. Si vous avez besoin de soutien dans cette démarche, n'hésitez pas à nous contacter par courriel : immigration@portneufplus.com.

Il existe aussi, à Québec, différents organismes proposant des cours de francisation pouvant être subventionnés par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Les différentes formules proposées permettent au participant de côtoyer d'autres membres

<https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/francisation-entreprise/>

Il existe aussi, à Québec, différents organismes proposant des cours de francisation pouvant être subventionnés par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Les différentes formules proposées permettent au participant de côtoyer d'autres membres de la communauté (nouveaux arrivants ou non) dans un cadre différent de celui du milieu de travail.

Il est à noter que cette formation est obligatoire lors des démarches de résidence permanente.

Pour inscription, référez-vous au site Internet suivant :

<https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/region/sessions-information/objectif-integration/index.html>

Ces formations sont proposées dans la MRC Portneuf et dans la MRC de La Jacques-Cartier.





Intégration et rétention dans la région

Dans la MRC de La Jacques-Cartier, sont également proposés des services visant à favoriser la rétention et l'intégration des candidats. Ces services sont assurés, entre autres, par Accès Travail Portneuf.

- Une page Facebook qui permet aux personnes immigrantes de découvrir leur nouvelle région, des activités pour favoriser le maillage culturel, des informations pratiques sur leur milieu de vie.

La page est multilingue.

<https://www.facebook.com/ImmigrantsPortneufJacquesCartier/>

- L'organisation d'activités interculturelles autour de thèmes comme la randonnée, la culture et les loisirs.
- L'organisation de séjours exploratoires pour permettre d'aller à la rencontre des entreprises, de la région et de ses différents atouts.

Pour vous informer sur ces services offerts gratuitement pour vos salariés/nouveaux arrivants, vous pouvez nous contacter au **418 329-2511** ou par le biais de la page Facebook mentionnée ci-dessus.

Pour des renseignements plus généraux sur le Québec, vous pouvez orienter vos travailleurs vers la page : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/services/seances-information.html>

Les thèmes proposés dans plusieurs langues sont variés : la société, l'économie, l'immigration, etc.

Outil suggéré : la trousse d'accueil du nouvel arrivant.

Même si cela est facultatif, il est toujours préférable de fournir ce type de service qui ne demande pas beaucoup de temps et d'investissement, mais démontre l'importance qu'accorde l'entreprise à l'arrivée du nouveau travailleur.

1. *Message d'accueil*

Un message d'accueil du responsable de l'entreprise montre au nouvel employé qu'il est un membre important de l'équipe. C'est un bon moyen de présenter la vision et la mission de l'entreprise.

2. *Lettre d'offre de travail ou contrat de travail*

La trousse devrait inclure une copie signée de la lettre d'offre de travail ou du contrat de travail ainsi que les ententes de non-divulgaration, non-concurrence, confidentialité et tout autre accord pertinent.

3. *Renseignements sur l'entreprise*

Donnez à la nouvelle recrue des renseignements sur l'entreprise pour l'aider à comprendre son rôle au sein de l'organisation, ses objectifs. Vous pouvez inclure des documents publicitaires et tout document donnant de l'information sur l'entreprise et le milieu où elle évolue.

4. *Politiques et procédures*

Présentez à l'employé les politiques et les procédures de l'entreprise, notamment sur les sujets suivants : contrôle de la qualité, surveillance du rendement, sécurité, procédures d'urgence, code vestimentaire, santé et sécurité au travail, confidentialité, processus de production de rapports, plaintes, conduite des employés, utilisation des médias sociaux, absentéisme, élimination des déchets, protocoles sur l'économie d'énergie et le rendement énergétique, discrimination et harcèlement au travail, programme d'aide aux employés,

avantages sociaux, primes de recommandation d'employés, assurances et rabais, etc.

5. Organisation

Il est recommandé de fournir à l'employé un organigramme, un répertoire de l'entreprise et un plan des locaux, incluant les voies d'évacuation et l'emplacement de l'équipement d'urgence.

6. Matériel de travail

Fournissez à l'employé tous les renseignements et le matériel nécessaires à son travail, comme les mots de passe et les identifiants de l'entreprise, les clés, les cartes professionnelles, les vêtements de l'entreprise ainsi que les appareils ou l'équipement dont il aura besoin.

7. Cadeaux d'accueil

Offrir quelques cadeaux spéciaux pour accueillir une nouvelle recrue est une belle attention. Vous pourriez lui offrir une tasse à café, un aimant de réfrigérateur ou encore une carte-cadeau ou des billets pour assister à un événement local.

IMPORTANT : Assurer une continuité de suivi régulier

Le processus d'intégration est long. Le gouvernement considère qu'une intégration complète dure plusieurs années. Il est important de fréquemment s'assurer du bien-être du travailleur étranger au sein de l'équipe et de l'entreprise, on évitera ainsi les malentendus ou chocs de cultures. Le bien-être de sa famille est tout aussi important : si la famille ne s'épanouit pas, le phénomène d'enracinement ne se produira pas et votre travailleur tentera de se rapprocher d'un pôle urbain pour se retrouver plus près de sa communauté.

Nous pouvons aussi vous soutenir dans cette démarche.

Notes : _____

Partenaires

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) :

<https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/>

Accès Travail Portneuf : partenaire pour l'immigration, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes dans notre région. Les services sont gratuits.

<https://accestravailportneuf.com/>

Sites à visiter

Métiers réglementés : www.quebec.ca/emploi/metiers-et-professions/savoir-si-un-metier-est-reglementes

Site officiel du gouvernement du Québec : quebec.ca

Guides et outils

Guide destiné aux nouveaux arrivants dans Portneuf

<https://accestravailportneuf.com/contentFiles/files/Depliant-Nouveaux-Arrivants.pdf>

Vidéo sur la gestion des finances personnelles en arrivant au Québec

<https://www.youtube.com/watch?v=fMynY6I4N7w>



La publication de ce document a été rendue possible grâce aux partenaires suivants :

